VOLUME 52 NO.2

PRINTEMPS 2020

COGNICA

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE COUNSELING ET DE PSYCHOTHÉRAPIE

EN CES TEMPS DE CHANGEMENT, DE NOUVELLES MESURES SONT NÉCESSAIRES

p. 5

LES DÉFIS ÉTHIQUES ASSOCIÉS À UNE CAPACITÉ AFFAIBLIE CHEZ LES CONSEILLERS ET AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

p. 7

INTERVENTIONS ASSISTÉS PAR L'ANIMAL (IAA)

Projet de guide du praticien pour le Canada | p. 10

PRINTEMPS 2020

DANS CETTE ÉDITION

3 Mot de la Présidente
5 Mot de la Présidente-Élue
6 Webinaires de l'ACCP
7 Aide-mémoire sur la déontologie, les questions d'ordre juridique et les normes pour les conseillers et les psychothérapeutes
10 Interventions assistés par l'animal (IAA) : Projet de guide du praticien pour le Canada
12 Guide de publication
13 Programme de dotation de la FCDC & Le prix Stu Conger de leadership
14 Nouveaux(elles) conseiller(ère)s canadien(ne)s certifié(e)s
15 Conseiller(ère)s canadien(ne)s certifié(e)s - Superviseur(e)s
16 Conseil d'administration de l'ACCP 2019-2021

ACTIONS POUR FAVORISER LA VÉRITÉ ET LA RÉCONCILIATION À SASKATOON

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au moment d'écrire ces lignes, le printemps commence à poindre. La neige fond, l'air se réchauffe et je suis prête à ranger mes raquettes. Cette saison apporte avec elle un sentiment de renaissance, de nouvelles possibilités, de renouveau et de croissance. Dès les premiers jours de mars, je pouvais le sentir tandis que je marchais le long de la rivière Saskatchewan. Dans le cadre de la tournée présidentielle, j'ai visité Saskatoon pour une expérience de perfectionnement professionnel et pour rencontrer nos membres. Toutes ces activités avaient été organisées par notre administratrice de la Saskatchewan, Nicola Sherwin-Roller, et notre formidable équipe au siège social.

Nicola a prévu offrir l'exercice des couvertures de KAIROS à titre d'activité de perfectionnement professionnel dans cette région durant les mois d'été. Comme vous le savez, l'exercice des couvertures de KAIROS a été créé en 1997 dans la foulée du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones* de 1996 qui recommandait l'enseignement de l'histoire des Autochtones canadiens comme étant une étape importante vers la réconciliation. L'exercice des couvertures est une leçon d'histoire expérientielle unique qui intègre l'histoire du territoire et des premiers peuples où se tiendra l'exercice. L'atelier de 90 minutes couvrira plus de 500 ans d'histoire et sera suivi d'un cercle de la parole

L'exercice des couvertures invite les participants à s'investir sur les plans émotionnel et intellectuel tandis qu'ils se familiarisent les identités des peuples autochtones au fil des divers scénarios qu'ils lisent avec apprennent et s'en imprègnent. Chaque exercice des couvertures auquel j'ai participé a, bien sûr, sa propre énergie et son propre esprit, dépendant de la personne qui l'anime et des gens qui y participent. À Saskatoon, nous avions un groupe d'une vingtaine de personnes qui ont affirmé avoir grandement bénéficié de cet exercice puisqu'ils ont pu acquérir une meilleure compréhension de la violence historique et contemporaine subie par les peuples autochtones. Notre cercle de la parole était rempli d'émotion tandis que les participants faisaient part de leurs réflexions, récits et engagements pour l'avenir.

> ***Piluwitahasuwawsuwakon*** (pronounced bill-wee-duh-huz-zoo-wows-sue-wah-gn) est un terme wolastoqey qui incite à amorcer un changement afin que suivent des actions favorisant la vérité et la « réconcili-action » en mettant l'accent sur l'action (UNB, 2019).

Exercice de couverture Kairos organisé par l'une des directrice de l'ACCP, Nicola Sherwin-Roller à Saskatoon le 13 mars 2020.
De gauche à droite : Jen Rowett, Présidente de l'ACCP; Shannon Loutitt, Directrice Générale du Bureau des conférenciers autochtones; Aîné Sharp; Mike Bellegarde, Facilitateur; Diane Campeau, Facilitatrice; Andrea Menard, Actrice

Il existe un mot wolastoqey lié à la vérité et à la réconciliation que j'ai appris de ma chère professeure malécite, l'aînée Imelda Perley. *Piluwitahasuwawsuwakon* (qu'on prononce bill-wee-duh-huz-zoo-wows-sue-wah-gn) est un terme wolastoqey qui incite à amorcer un changement afin que suivent des actions favorisant la vérité et la « réconcili-action » en mettant l'accent sur l'action (UNB, 2019). Comme le dit souvent Opolahsomuwehs (Imelda Perley, Ph. D.), « cela veut dire de passer de la parole aux actes ». Cela veut dire de changer notre façon de penser afin de promouvoir une action vers la vérité. Les valeurs fondamentales du *piluwitahasuwawsuwakon* sont le respect, l'harmonie, la confiance, la cohésion sociale et la justice ainsi que le respect des langues et des cultures abénaquises. Il est opportun pour moi de m'interroger sur ce que je peux faire pour continuer à contribuer personnellement et professionnellement au *piluwitahasuwawsuwakon* et je vous invite à vous demander ce que cela peut signifier pour vous dans votre collectivité locale tandis que les Autochtones vous servent de guides.

Je vous souhaite à vos proches et à vous d'être et de vous sentir en santé et en sécurité ce printemps.

Merci beaucoup, With Gratitude, Wela'lin, Woliwon!

Jenny L. Rowett,
PhD, CTA, CCC-S
Présidente de l'ACCP

EN CES TEMPS DE CHANGEMENT,

DE NOUVELLES MESURES SONT NÉCESSAIRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE-ÉLUE

Bonjour à tous! J'avais rédigé un chaleureux mot de bienvenue pour Edmonton, dans lequel je décrivais certaines des attractions et activités de la ville que pourraient découvrir les personnes qui prévoyaient assister à notre congrès. Toutefois, avec la situation actuelle et l'obligation de modifier tous les aspects de notre vie en ce moment, cette invitation devra attendre à l'année prochaine. Je tiens plutôt à m'adresser à chacun de vous pour vous inciter à prendre soin de vous et de ceux que vous aimez et dont vous vous souciez.

Cette période difficile nous oblige à nous arrêter, à réfléchir et à agir *différemment*. Nous savons tous à quel point il est facile de se retrouver dans une spirale d'anxiété, de dépression quand les choses changent si radicalement et de manière si imprévisible. Toutefois, il est temps pour chacun de vous de ralentir, de respirer, de prendre un moment – un long moment si vous le pouvez, pour voir les possibilités qui se présentent dans cette période unique de l'histoire. Dans chaque peur, il y a aussi un rayon d'espoir; dans chaque défi, il y a aussi une belle occasion. Notre quête consiste à trouver nos zones sécuritaires, les lieux et les espaces où nous pouvons établir des contacts – même s'ils sont virtuels pour le bien de tous – avec ceux qui nous sont chers, ceux qui nous inspirent et ceux qui nous aident à garder les pieds sur terre. Joignez-les par téléphone, vidéo, courriel, médias sociaux, etc. Grâce à des gestes positifs, affectueux, gentils et bienveillants qui sont le bon côté de la situation actuelle – nous avons l'occasion de ralentir le rythme et de faire un bilan de ce qui compte vraiment – notre propre bien-être et celui des gens qui nous aident à entrer en contact avec le monde et avec nous-même. Ces temps difficiles nous donnent l'espace nécessaire pour faire le point sur les gens et les choses qui importent vraiment. Nous partageons tous le même sort et c'est ensemble que nous nous en sortirons – plus forts, plus sûrs et plus ancrés dans la réalité.

Nous espérons que vous prenez soin de votre santé et de votre sécurité – dans tous les aspects du bien-être – mentalement, physiquement, émotionnellement et spirituellement! Je vous invite à faire tout ce que vous pouvez pour vous stimuler dans toutes les facettes de votre vie, après tout, beaucoup de gens comptent sur nous. Quand tout cela sera derrière nous, les gens auront besoin de nous plus que jamais – nous devons donc faire attention à nous! Quant à ceux qui, comme moi, continuent à travailler et à offrir un soutien à nos clients — je veux les remercier! Et pour ceux qui doivent se mettre à l'écart pour le moment, nous sommes de tout cœur avec eux et nous sommes impatients de les revoir bientôt parmi nous. L'ACCP est une famille et nous sommes là pour vous! Si vous avez besoin d'assistance, je vous invite à communiquer avec le bureau national. N'hésitez pas à collaborer au blogue Connexion Counseling (en anglais seulement) puisque je suis convaincue que toute forme de communication supplémentaire nous est bénéfique. Pour de plus amples renseignements sur la façon de collaborer au blogue, consultez le site Web de l'ACCP ou communiquez avec la coordonnatrice des communications de l'ACCP à glabbe@ccpa-accp.ca.

En terminant, j'ai lu une citation l'autre jour qui me semble pertinente : « Les temps difficiles vont et viennent, mais les équipes solides sont là pour rester ». Je crois que nous serons ici pour longtemps! Merci à tous, prenez soin de vous!

Kathy Offet-Gartner,
PhD, R.Psych (AB)
Présidente-Élue de l'ACCP

WEBINAIRES DE L'ACCP

CCPA WEBINARS

CCPA members currently have access to several **FREE Webinars!**

Les membres de l'ACCP ont actuellement accès à plusieurs webinaires GRATUITS !

Counselling at a Distance: Using Video Telephone and Test-Based Methods to Connect with Clients

Available until June 26, 2020. Access Password: CCPA.2020

Psychothérapie et counseling en ligne en 2020

Mot de passe: CCPA.2020

Summary of Canada's COVID-19 Federal Economic Response Plan (up to April 22, 2020)

COVID-19: Telehealth, Liability & Business Insurance Considerations

These webinars are intended for CCPA members only and distribution of links is **not** permitted. Available for a limited time only.

*Ces webinaires sont réservés aux membres de l'ACCP et la distribution des liens **n'est pas** autorisée. Disponible pour un temps limité.*

AIDE-MÉMOIRE SUR LA DÉONTOLOGIE, LES QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE ET LES NORMES POUR LES CONSEILLERS ET LES PSYCHOTHÉRAPEUTES

LES DÉFIS ÉTHIQUES ASSOCIÉS À UNE CAPACITÉ AFFAIBLIE CHEZ LES CONSEILLERS ET AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

PAR DR. GLENN SHEPPARD

La profession de counseling et de psychothérapie peut être exigeante et, malgré l'immense satisfaction que nous tirons du travail accompli, elle peut aussi être éprouvante émotionnellement. Cela n'est pas étonnant si l'on se fie à Sguyres (1986) qui déclare que les thérapeutes « donnent une part d'eux-mêmes » dans la relation thérapeutique. En outre, être le réceptacle des secrets d'autrui dans notre pratique thérapeutique représente à la fois un privilège et un défi. Certains de ces secrets trouvent parfois un écho dans nos pensées vagabondes et nous rappellent des aspects non résolus de notre vie pour lesquels nous pourrions avoir besoin d'aller chercher nous-même une aide thérapeutique.

Heureusement, notre profession est de plus en plus consciente de ces vulnérabilités et d'autres encore. On reconnaît aujourd'hui les risques de stress et d'épuisement professionnel et la réalité des traumatismes indirects chez ceux qui travaillent auprès de clients ayant vécu des traumatismes et de victimes de violence.

Voilà pourquoi notre profession et d'autres professions de la santé adoptent et préconisent une éthique des autosoins. L'adoption d'une telle éthique dans notre vie peut nous aider à maintenir notre enthousiasme, nos compétences et notre résilience tout au long de notre carrière. Toutefois, la promotion d'un style de vie sain n'immunise malheureusement pas tous les professionnels de la santé contre l'apparition de manifestations d'incapacité liées à leurs propres problèmes physiques, mentaux et émotionnels. Ces capacités affaiblies peuvent inclure des problèmes de santé mentale, des modifications de la capacité cognitive et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. C'est pour cette raison que l'ACCP reconnaît cette obligation éthique dans ses *Normes d'exercice* :

> *Capacité professionnelle affaiblie :*
>
> *Les conseillers devraient prendre des mesures pour limiter convenablement leurs responsabilités professionnelles quand leur état physique, mental ou personnel est tel que leur capacité à donner des services compétents à tous leurs clients ou à certains d'entre eux est affaiblie. Dans de telles situations, les conseillers peuvent demander conseil et supervision, devoir limiter ou suspendre leurs services professionnels ou y mettre fin.*

Cottone et Tarvydas (2003) définissent la capacité affaiblie comme suit :

> ***La capacité affaiblie*** *est un état caché, souvent insidieux qui suppose une diminution de la fonction (attestée par des preuves documentées) qui peut se manifester sur un continuum présentant divers degrés de perte de la fonction optimale et être causée par plusieurs facteurs.*

Certains conseillers et autres professionnels de la santé parviennent à respecter leurs obligations éthiques lorsque leur capacité est affaiblie. Bien sûr, d'autres ne sont pas capables de s'y conformer parce que leur faculté d'introspection et leur capacité d'autorégulation sont déjà diminuées en raison des effets de cette capacité affaiblie. Aussi, comme le savent les lecteurs, le déni est une réaction typique de protection de l'ego pour éviter de reconnaître la réalité d'une dépendance ou d'autres problèmes qui portent atteinte au fonctionnement personnel et professionnel. Alors, ce sont souvent des collègues qui prennent la responsabilité d'intervenir dans de telles circonstances. Ils font ainsi part de leur inquiétude à un membre de la famille ou rapportent la situation à un organisme de réglementation professionnel ou d'agrément.

« Être le réceptacle des secrets d"autrui dans nos pratique thérapeutique représente à la fois un privilège et un défi ».

Pour cet Aide-mémoire, j'ai pensé qu'il serait utile d'examiner un sérieux cas de capacité affaiblie impliquant un médecin de famille dont le maintien de l'agrément a été refusé en raison d'un grave problème d'abus d'alcool ou d'autres drogues et de troubles psychiatriques connexes. À l'époque, une évaluation psychiatrique motivée par plusieurs plaintes à l'endroit du médecin auprès de son organisme de réglementation, a fait état d'un diagnostic de dépendance à l'alcool et à la cocaïne, d'abus de cannabis, de trouble délirant, de grandiosité et de dysthymie. Après sept ans et l'échec de plusieurs tentatives pour obtenir son agrément, le médecin a encore une fois présenté une demande d'agrément. À l'époque,

il n'avait pas utilisé de cocaïne depuis sept ans et a déclaré une consommation modérée d'alcool. L'organisme de réglementation a posé un certain nombre de restrictions et de conditions à son agrément. Le médecin conteste ces exigences. Sa contestation a été entendue, et les détails de l'affaire sont présentés dans *D. W. C. v. College of Physicians and Surgeons of Ontario, 2017, CanLii 55551* (en anglais seulement).

Le conseil indépendant nommé par l'organisme de réglementation pour traiter les questions en jeu a rendu les décisions suivantes : il n'y aucune évidence de parti pris de la part de ceux qui ont évalué la demande, y compris d'un parti pris associé à son statut d'Autochtone, et ses droits de la personne n'ont pas été bafoués. Aussi, le droit du requérant à la liberté d'expression n'a pas empêché les experts médicaux d'utiliser ses déclarations, dont certaines semblaient bizarres, pour diagnostiquer son état.

Le conseil a conclu que les restrictions suivantes étaient nécessaires pour protéger le public :

⇒ *Surveillance par un psychiatre et un médecin spécialisé en médecine des toxicomanies et respect des recommandations de traitement.*

⇒ *Épreuve biologique impromptue pour abus d'alcool et d'autres drogues effectuée dans un laboratoire indépendant plutôt qu'au bureau du requérant.*

⇒ *Abstinence totale de drogues et d'alcool malgré la contestation présentée quant à savoir si une abstinence totale est nécessaire dans le cas du requérant.*

⇒ *Communication par l'organisme de réglementation avec les membres de la famille, les moniteurs dans le milieu de travail et les responsables des groupes de soutien concernant le comportement du requérant.*

⇒ *Mise en place des restrictions pendant au moins cinq ans.*

⇒ *Il serait généralement conforme aux principes établis de réglementation professionnelle qu'un requérant assume les frais des conditions relatives à son certificat d'agrément.*

Même si les circonstances et processus sont extrêmes, tant dans la gravité de la capacité affaiblie que dans les restrictions qui y sont associées, ils sont les mêmes que dans la majorité des cas. Il y a eu présentation de plaintes à un organisme de réglementation, évaluation, rejet de l'agrément, imposition de restrictions lorsque l'agrément a été accordé une nouvelle fois, possibilité de faire appel des exigences avec un engagement de procédure équitable et priorité accordée par l'organisme de réglementation à la protection du public. Aussi, le conseil a indiqué dans sa décision que l'exercice de la médecine n'est pas un droit protégé par la constitution. Cela nous rappelle qu'il en va de même pour l'exercice du counseling et de la psychothérapie. Ce constat souligne, selon moi, le privilège et la responsabilité que nous confère notre société de pratiquer l'autorégulation professionnelle grâce à l'application de normes de conduite éthiques et de mécanismes auxquels les clients peuvent avoir recours quand ils estiment que nous ne nous sommes pas conformés à ces normes afin qu'ils puissent formuler leurs plaintes.

L'aide-mémoire sur la déontologie, les questions d'ordre juridique et les norms pour les conseillers et les psychothérapeutes est publié dans chaque edition de COGNICA et constitue une resource supplémentaire pour membres de l'ACCP

Les entrées précédentes incluent :

⇒ Communication avec les clients par courriel : Un bref état des lieux et quelques recommandations

⇒ Scope of Practice for Counsellors *(en anglais seulement)*

⇒ Dossiers de counseling : pratiques exemplaires pour les conseillers et les psychothérapeutes

⇒ Un jugement de la Cour supreme du Canada et le rapport Goudge sur les plaints et la discipline

Pour une compilation des œuvres sélectionnées ou pour télécharger le document au complet, consultez notre site Web.

Interventions assistées par l'animal (IAA)

Projet de guide du praticien pour le Canada présenté par le Groupe d'étude canadien sur les interventions assistées par l'animnal

PAR EILEEN BONA, MEd, RPsych
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DREAMCATCHER NATURE ASSISTED THERAPY

Ce document évolutif a été créé à l'origine en 2014 dans le cadre des travaux menés par le comité national pour le Groupe d'étude canadien sur les interventions assistées par l'animal. Ce comité était composé de personnes aux vues similaires et travaillait depuis 2010 en vue d'atteindre cet objectif et le guide a été rédigé par la présidente du comité à cette époque.

PRÉAMBULE

Les interventions assistées par l'animal (IAA) sont des interventions fondées sur la conviction que les interactions avec les animaux ont une valeur intrinsèque pour les humains sur les plans comportemental, cognitif, émotionnel, physique, psychologique, relationnel et spirituel. Ces interventions sont menées par des maîtres-animaux compétents qui aident les professionnels avec des animaux spécialement sélectionnés, dressés et certifiés.

Malgré l'existence de preuves sur les bénéfices d'un partenariat avec des animaux pour toutes les raisons susmentionnées, il n'y a pas de code de pratique uniformisé pour les IAA au Canada. Ce document d'orientation vise à formuler des recommandations pour les personnes intéressées aux IAA et à contribuer à faire en sorte que les IAA soient pratiquées dans le meilleur intérêt du participant, de l'animal et de l'animateur.

Au Canada, un groupe de personnes aux vues similaires travaille à élaborer des normes d'exercice pour les IAA depuis 2010. Ce groupe est formé de de praticiens des IAA, de psychologues, de cliniciens du niveau de la maîtrise et d'une personne spécialisée dans l'élaboration de normes.

Il existe diverses façons de travailler en partenariat avec des animaux pour aider les gens. Les IAA désignent aussi bien les interventions de bénévoles qui utilisent leur animal de thérapie certifié pour interagir avec des groupes de personnes qui, sinon, n'auraient aucun contact avec des tiers ou des animaux (par exemple les personnes âgées) que celles de professionnels de la santé qui se font accompagner de leur animal pour des séances de thérapie individuelles (p. ex. des thérapeutes en santé mentale qui intègrent la thérapie assistée par l'animal dans leur pratique). Les IAA gagnent en popularité ici au Canada et un guide pour favoriser une pratique éclairée est désormais nécessaire. Chaque méthode d'IAA comporte divers rôles et responsabilités, tant pour les personnes qui animent les séances que pour les organismes ou les établissements qui en font la demande et ces interventions requièrent une sensibilisation et un respect à l'égard du soin et du bien-être des animaux.

Ce projet de guide du praticien pour les IAA pourrait faire le pont entre les objectifs du futur code de déontologie et les exigences minimales qui seront énoncées dans les prochaines normes d'exercice dans le domaine de l'IAA (pas encore développé). Ce document représente un but à atteindre et il est recommandé à titre de guide du praticien pour assurer la tenue d'interventions sécuritaires et éthiques qui protègent le bien-être des humains et des animaux. Toute personne qui travaille actuellement en partenariat avec un animal pour aider des gens ou qui compte le faire peut l'utiliser : particuliers, organismes, entreprises, associations caritatives ou tout autre établissement qui pourrait tenir des séances d'IAA.

On recommande à toute personne ayant l'intention de travailler en partenariat avec des animaux de consulter des professionnels de la santé œuvrant dans les domaines de la santé vétérinaire ou psychologique, du bien-être social ou encore du comportement animal ou du dressage selon les besoins au moment d'élaborer des programmes d'IAA.

Ce guide vise à définir les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées dans les programmes d'IAA et à clarifier les mesures pouvant être prises pour garantir une prestation sécuritaire, efficace et éthique des IAA. Le guide n'entend pas fournir des instructions détaillées sur la prestation des IAA puisque chaque situation et programme est différent selon la spécificité des gens et des animaux. Il ne se veut pas un code de déontologie ni des normes d'exercice pour toute personne actuellement impliquée dans la livraison des IAA.

Le travail avec les animaux dans un cadre curatif ou thérapeutique prend divers noms et formes. Comme ce champ d'exercice n'est pas encore normalisé au Canada, il peut être déroutant d'essayer de comprendre toutes les formes du travail assisté par l'animal et la façon dont vous pouvez le jumeler à votre pratique, vos compétences et vos connaissances particulières. D'autres régions d'Amérique du Nord et à l'échelle mondiale intègrent les animaux dans les pratiques curatives et pédagogiques depuis beaucoup plus longtemps que le Canada et, par conséquent, certaines conventions générales sont déjà établies. Beaucoup des définitions employées dans ce document proviennent de Pet Partners, un organisme américain autrefois appelé The Delta Society qui certifie les personnes et les animaux pour les IAA, offre des ressources sur les IAA et est considéré comme une association d'experts dans le domaine puisqu'il est une vaste ressource pour les praticiens des IAA aux États-Unis.

Consultez le guide proposé pour la pratique au Canada ici.

Toute personne intéressée à en apprendre davantage sur les pratiques d'IAA ou à participer à son développement dans notre pays est invitée à communiquer avec Eileen Bona au 780-809-1047, poste 2.

GUIDE DE PUBLICATION

LE MANDAT DE COGNICA ET DE REFLÉTER LES TENDANCES EN COUNSELING AU CANADA.

COGNICA est publiée quatre fois par année. Les dates de tombée pour les soumissions d'articles et d'annonces sont les 1er décembre; 1er mars; 1er juin; et 1er septembre

Siège social de l'ACCP

202-245 Menten Place

Ottawa, ON, K2H 9E8

Tél: 613-237-1099

Sans frais: 1-877-765-5565

Télec: 613-237-9786

Courriel: cognica@ccpa-accp.ca

Tarifs d'annonces			
	Une fois	**Quatre fois**	**Grandeur**
1 page	510$	430$ chacun	6" x 9"
1/2 page	325$	270$ chacun	3" x 9"
1/4 page	215$	165$ chacun	3" x 4"
Cartes d'affaires	85$	55$ chacun	2" x 3"

COMITÉ ÉDITORIAL:

Lakawthra Cox, Sandra Dixon, Sarah Pittoello, Priyadarshini Senroy, Vicki-Anne Rodrigue, Jenny L. Rowett, Kathy Offet-Gartner, Kim Hollihan, Karina Albert, Andreea Andrei, et Geneviève Labbé.

Les articles publiés dans COGNICA sont admissibles pour des crédits d'éducation permanente. Plus d'informations sur les CÉPs se trouvent sur notre site web.

À mois d'indication contraire, les opinions exprimées par les auteurs publiés dans COGNICA sont personnelles et ne sont pas nécessairement partagées par l'ACCP, ni pas ses directeurs, ni par ses employés.

Toutes les soumissions sont bienvenues. Celles qui sont acceptées seront soumises à une revue éditoriale avant publication.

PROGRAMME DE DOTATION DE LA FCDC & LE PRIX STU CONGER DE LEADERSHIP

PROGRAMME DE DOTATION : PRÉPARER L'AVENIR

La fondation canadienne pour le développement de carrière (FCDC) est heureuse de parrainer un programme de dotation visant à stimuler et à soutenir l'innovation dans le domaine du développement de carrière.

Ces fonds ont pour but de promouvoir des projets originaux qui nous permettent un meilleure compréhension de sujets sensibles, qui nous permettent de repousser les limites et de consolider nos pratiques, qui nous offrent une nouvelle perspective sur la façon d'offrir nos services et de concevoir la gestion de notre carrière, et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations canadiennes.

Chaque année, la FCDC versera jusqu'à 7 500 $ relativement à un ou plusieurs projets pouvant faire progresser le domaine.

La date limite pour les demandes est le 31 octobre 2020.

Pour connaître tous les détails, veuillez télécharger la version PDF du formulaire de demande.

Il n'existe aucune disposition concernant la manière de remplir et de soumettre votre proposition en ligne.

LE PRIX STU CONGER DE LEADERSHIP EN CONSULTATION PRODESSIONNELLE ET EN AVANCEMENT DE LA CARRIÈRE

La fondation canadienne pour l'avancement de la carrière remet ce prix à des personnes mises en candidature par des pairs et considérées comme des leaders dans le domaine. En plus du Prix, une bourse d'études est accordée à un étudiant choisi par le lauréat et montrant un potentiel de leadership. Jusqu'à présent, les lauréats du Prix ont été:

Dr. Dave Redekopp (1997), Judy Lynn Archer (1998), Phillip Jarvis (1999), John McCormick (2000), Dr. Vance Peavy (2001), Dr. Roberta Neault (2002), Dr. Jacques Limoges (2003), Dr. Danielle Riverin-Simard (2004), Dr. Armelle Spain (2005), Dr. Kris Magnusson (2006), Kristin McGhee (2007), Michel Turcotte (2008), Margie Layden-Oreto (2009), Sharon Graham (2010), Dr. Charles Bujold (2010), Bill Borgen (2011), Gray Poehnell (2012), Norm Amundson (2013), Deirdre Pickerell (2014), Mark Franklin (2015), Nicole Galarneau (2016), Laurie Edwards & Clarence DeSchiffart (2017), Laurent Matte (2018), Jon Fairweather (2019).

La date limite pour les mises en candidature est le 30 septembre 2020.

Pour de plus amples reseignements sur le Prix Stu Conger, veuillez visiter le site web du FCDC.

NOUVEAUX CONSEILLER(ÈRE)S CANADIEN(NE)S CERTIFIÉ(E)S

Félicitations aux membres de l'ACCP qui sont nouvellement certifiés :

ALBERTA
Anderson, Wendy
Cooper, Jeremy
Crawford, Joanna (Joasia)
Desgagne, Gabrielle
Dulaney, Alina
Exchange, Karen
Gallagher, Sarah
Gardin, Lea
Gavric, Aleksandra
Hill, Thomas
Jackson, Terrie
MacMullin, Karen
Mapp, Alison
Marcil, Valerie
Nielsen, Janet
Onyeakazi, Oluwatoyin
Robertson, Joanne
Stolte, Elizabeth
Wong, Gah Mun Connie
Dunford, Katherine
Procter, Kaylee

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Alexander, Wade
Basarich-Dixon, Margaret
Collins, Alexandra
Cowan, Matthew
Daly, Theresa
Dhaliwal, Jasjeet
Ellis, Kenneth
Hsieh, Imelda
Lau, Janice Wai Yan
Locker, Lee-Ann
MacDonald, Mary
Morris, Susan
Motluk, Blair
Nye, Erica
Shchedrinskaya, Olga
Wanner-Van Osch, Eliane
Wong, Audrey
Marsh, Dace

MANITOBA
Bruns, Anna Laura
Lehmann, Trevor
Mann, Megan
Martens, Gabriella
Rowe, Paige

NOUVEAU-BRUNSWICK
Heiney, Melissa
Lamey, Matraça
Mahar, David
Mulford, Shan

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Gabriel, Tryphena
James, Heather
Lundrigan, Leona
McDonald, Janet
Miller, April
Ossinger, Nancy

NOUVELLE-ÉCOSSE
Cartwright, Lois
Hartley, Janice
Manley, Cynthia
Reich, Jenny
Thompson, Michelle
Westhaver, Augie
Zinn, Colleen

ONTARIO
Abba-Moussa, Absatou
Beland, Isabel
Harding, Matthew
Lerch, Ashleigh
Modekwe, Valene
Rashidi, Leila
Shaban, Amanda
Radke, Kersten
Viskov, Julia

SASKATCHEWAN
Berg, Colette
D'Amore, Cassandra
Healey, Susan
O'Connell, Kendall

YUKON
Gibson, Jennifer

INTERNATIONAL
Chen, Yuyan
Mortaheb, Sara

CONSEILLER(ÈRE)S CANADIEN(NE)S CERTIFIÉ(E)S-SUPERVISEUR(E)S

Les membres ci-dessous ont obtenu la certification de Conseiller(ère) canadien(ne) certifié(e)-Superviseur(e) :

ALBERTA
Baldwin-Danson, Crystal
Lilja, Jack
Linschoten, Karin Maria
Noble, Velma
Perju, Olga
Shepard, Blythe
Slipp, Micheala

COLOMBIE-BRITANNIQUE
Ebenstiner, Janice
Goble, Chris
Henriques, Candice
Kapil, Meg
Milner, Sarah
Noelle, Rolf Hellmut
Schnare, Tony
Setiloane, Lindiwe
Shelley, Chris
Smith, Gillian
Trobak, Sabrina

MANITOBA
Barber, Kim
MacKinnon, Jean
Rudniski, Lori
Thomas, William

NOUVEAU-BRUNSWICK
Richard, Nicol.e
Rowett, Jenny

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Campbell, Janis

NOUVELLE-ÉCOSSE
Arthur, Alison
Belgrave, Michael
Gignac, Kate
Goodman, Mary
Graham-Migel, Janice
Hung, Jeanette

ONTARIO
Burrows, Barry
Charbonneau, Claire
Chopping, Sandra
Davies, Jennifer
de Bellefeuille-Percy, Kimberly
Dodd, Elyse
Ernhofer, Rosemary
Fiszter, Hajnalka
Kuri, Erin
Linkes, Snjezana
Machado, Rebecca
McSheffrey, Reina
Myers, Margaret Elizabeth
O'Brien, Pauline
Ponsford-Hill, Laurie
Sartor, Alana
Szilva, Melinda

SASKATCHEWAN
Pruden, José
Young, Kimberly

INTERNATIONAL
Allan, Robert
Corson, Warren
Ostiguy, Huguette

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCP 2019-2021

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente : Jenny L. Rowett
Présidente-Élue : Kathy Offet-Gartner
Président Sortant : John Driscoll
Trésorière : Carrie Foster
Secrétaire : Personnel de l'ACCP
Directrice Générale : Barbara MacCallum

ADMINISTRATEURS PROVINCIAUX

Terre-Neuve et Labrador : Leah Lewis
Île-du-Prince-Édouard : Andrea Garland
Nouveau-Brunswick Anglophone : Meredith Henry
Nouveau-Brunswick Francophone : Serge Hall
Nouvelle-Écosse : George Maringapasi
Québec Anglophone : Carrie Foster
Québec Francophone : Liette Goyer
Ontario Anglophone : Rabeea Siddique
Ontario Francophone : Cynthia Schoppmann
Manitoba et Nunavut : Lori Rudniski
Saskatchewan : Nicola Sherwin-Roller
Alberta et Territoires du Nord-Ouest : Blythe Shepard
Colombie-Britannique et Yukon : Siri Brown
Administratrice Autochtone : Melissa Jay

COMITÉS PERMANENTS 2019-2021

Comité de gouvernance—John Driscoll (Prés)
Comité de gestion du risque—Kathy Offet-Gartner (Prés)
Comité d'assurance de la qualité—Cynthia Schoppmann (Prés)
Comité d'appels—John Driscoll (Prés)
Comité déontologie—Division d'éducation et questions—Cristelle Audet (Prés)
Comité déontologie—Division des plaintes— Michael Sorsdahl (Prés)
Comité de certification—Jeff Landine (Prés)
Comité des prix d'excellence—Lori Rudniski (Prés)
CAPFC—Dr. Bill Borgen (Co-Prés) et Dr. Sharon Robertson (Co-Prés)
Comité des partenariats internationaux—Cynthia Schoppmann
Comité exécutif—Jenny L. Rowett
Comité d'évaluation des CÉPs autochtones— Danielle Lambrecht (Prés)

PRÉSIDENT(E)S DES SECTIONS

Région de la capitale nationale : Marie-Claude Leroux
Colombie-Britannique : Tammy Lee
Conseiller(ère)s d'orientation : Rebecca Hudson Breen
Formateurs des conseillers : Leah Lewis
Arts créatifs en counseling : Rowena Tam
Conseillers en pratique privée : Corrine Hendricken-Eldershaw
Conseillers en milieu scolaire : Lisa Zanyk
Cercle autochtone : Cathrine Chambers
Spiritualité en counseling : Cathy Underhill
Justice sociale : Michelle Kennedy
Alberta et les T.N.-O. : Nicholas Renaud
Nouvelle-Écosse : Nick Zwaagstra
Counseling et zoothérapie : Joan Conrad (Intérim)
Manitoba : Krysti Dedi
Téchnologie et solutions innovatrices en counseling : Linda Rombough
Postsecondaire : Jen Davies

PERSONNEL DE L'ACCP

Directrice générale : Barbara MacCallum
Directrice générale adjointe : Kim Hollihan
Gérante, Services aux membres : Karina Albert
Gérant, Opérations : Tony Laderoute
Adjointe exécutive : Andreea Andrei
Coordinatrice d'adhésion : Karen Lamarche
Administratrice d'adhésion : Margot Mutombo
Coordinatrice de certification : Kayla Yetman
Administratrice de certification : Brenda Binette
Registrare de certification : Monika Green
Registrare adjointe de certification : Nancy Cusack
Registraire associée de certification : Christina Latifi
Registraire des CÉP : Marisabelle Terriault-Elibani
Coordinatrice des CÉP : Judy Murphy
Coordinatrice des communications: Geneviève Labbé
Administratrice en comptabilité : Sadaf Mahmood
Administratrice en comptabilité : Kubra Vurgun
Administrateur d'adhésion/Coordinateur de mentorat et des Représentants étudiants : Ben Szaplonczay
Réceptionniste : Theresa Jones
Rédacteur en chef de la RCCP : Kevin Alderson